



ETUDIER LOIN DE CHEZ SOI

MOBILITE EN FRANCE

Mobilité en France

- **Pour qui ?** Les étudiants boursiers qui choisissent d'étudier en dehors de leur académie d'origine.
- **Combien ? 500€** en une fois pour les bacheliers boursiers qui ont accepté un vœu sur Parcoursup hors de leur académie d'origine. L'examen du dossier est effectué par les Crous.
- **Aide mobilité master : 1000€** en une fois pour les étudiants boursiers diplômés d'une licence qui déménagent pour étudier en master.

Aides à la mobilité internationale

- **Pour qui ?** Les étudiants effectuant un échange universitaire, un stage ou même une mission de volontariat à l'étranger.
- **Combien ?** Jusqu'à **400€** par mois pour les étudiants boursiers.
- **Erasmus +** : aides financières selon la destination (en Europe) et la durée.
- **Aide des régions et des fondations** : des bourses spécifiques de mobilité peuvent être proposées.

Passeport Mobilité Etudes (LADOM)

- **Pour qui ?** Les étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France hexagonale ou dans un autre DOM, en raison de l'inexistence ou de la saturation de leur cursus dans leur territoire de résidence.
- **Qu'est-ce qui est pris en charge ?** Le transport intégral ou partiel (aérien + ferroviaire) de l'étudiant, de l'aéroport de son lieu de résidence à la gare/aéroport le plus proche de son lieu d'études.
- **100 %** pour les étudiants boursiers d'Etat
- **50 %** pour les étudiants non boursiers d'Etat
- La prise en charge s'applique sur toute la durée des études dans la limite d'un aller et d'un retour par an.



Conseils, bons plans, témoignages et infos sur les filières ...





ETUDIER LOIN DE CHEZ SOI

LES AIDES AU LOGEMENT

APL

- **Qu'est-ce que c'est ?** Aides personnalisées au logement distribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour une location ou colocation.
- **Comment l'obtenir ?** La demande se fait sur le site de la CAF
- **Combien ?** Le montant peut varier entre 50 et 295€ en fonction de plusieurs critères (boursier, colocation, revenus, etc.).

Action logement

- **Garantie Visale** : dispositif d'aide au logement, gratuit pour les moins de 30 ans, où l'Etat se porte garant pour un locataire. Cette aide renforce la solidité des dossiers et vous aide à trouver rapidement un logement.
- **L'avance Loca-pass** : prêt à taux 0 qui permet de financer le dépôt de garantie exigé par le propriétaire d'un logement. Cette avance est remboursable en 3 ans maximum.



Conseils, bons plans, témoignages et infos sur les filières ...

